



MARQUAGE CE = SÉCURITÉ

Qu'implique le marquage CE ?

Nous constatons depuis quelques années que la majorité des produits que nous achetons au sein de la Communauté européenne comporte une marque additionnelle, un logo règlementé que nous identifions avec le sigle CE.



Selon les directives de la Communauté européenne, tout produit fabriqué, stocké ou commercialisé au sein de l'Union européenne doit comporter le marquage CE.

Le fait qu'un produit comporte ce marquage CE implique qu'il répond à une série de **directives et de normes** au niveau européen.

Pour le consommateur, cela implique que le produit qu'il acquiert remplit toute une série de conditions légales, et que par conséquent il répond à une série de normes techniques qui impliquent une **sécurité** et une **qualité** minimales.

On comprend mieux l'importance de ceci par rapport, notamment, à tous les produits qui, dû à leurs conditions de fonctionnement et d'utilisation, pourraient présenter un danger pour notre sécurité.

Tout ceci est régulé par une série de directives que les fabricants et les représentants légaux au sein de la Communauté européenne doivent obligatoirement appliquer. Les directives européennes sont des dispositions légales dictées par les États membres. Ces derniers adoptent ces directives et les publient (en Espagne elles sont publiées dans le Bulletin Officiel de l'État BOE).

Depuis quand applique-t-on le marquage CE ?

La **Directive du marquage CE** est entrée en vigueur et doit être obligatoirement appliquée depuis **1995**. Par conséquent, toutes les machines fabriquées à partir de cette date ont été testées en laboratoire, fabriquées et inspectées en série selon la réglementation en vigueur.

Afin de mener à bien certains tests du produit type (modèle) en laboratoire, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Institut Technologique d'Aragon (ITA).



Solutions du soudage

INNOVONS • FABRIQUONS • FORMONS • CONSEILLONS



OBSERVATION: Concernant les machines fabriquées avant 1995, il appartient au propriétaire de celles-ci (client de Gala Gar) de se faire responsable de sa machine au niveau de l'application de la nouvelle réglementation, et de la pourvoir des protections et moyens de sécurité adaptés afin d'éliminer ou de réduire les risques existants...

La déclaration CE de conformité

Son obligation est établit par les directives de la Communauté européenne



Comme établit par les directives de la Communauté européenne :

Pour mener à bien le marquage CE d'un produit et pouvoir placer la marque CE sur celui-ci, tout appareil et/ou équipement devra comporter dans son manuel d'utilisation, de façon inséparable, une déclaration CE de conformité dans laquelle il sera indiqué le nom du fabricant, celui du responsable (personne physique et titre occupé dans l'entreprise), la marque, le modèle, le lieu de fabrication, la date, ainsi que les normes et directives respectées et remplies.

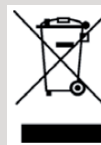
Conditions environnementales

Nos produits remplissent également les conditions **environnementales** suivantes :

- **Directive 2002/95/CE dite "Directive RoSH"** (Restriction of Hazardous Substances) par laquelle certaines substances toxiques telles que le plomb, le cadmium, le chrome, etc... sont éliminées des différents composants des équipements.
- **Directive 2002/96/CE dite "Directive DEEE"** (Déchets d'équipements électriques et électroniques), transposée au décret royal RD 208/2005, selon laquelle Gala Gar prend à sa charge la future taxe de recyclage qu'implique la mise sur le marché d'appareils électriques et électroniques. La SARL Gala Gar fait partie du Système de Gestion Intégré ERP (plate-forme européenne de recyclage).

Comment savoir si un produit remplit les conditions de la Directive européenne concernant les DEEE ?

Le produit doit être marqué du symbole suivant :



Solutions du soudage

INNOVONS • FABRIQUONS • FORMONS • CONSEILLONS